Encouragement à la propriété du logement (EPL)
Demande de versement anticipé

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ NPA, lieu _____

Le versement anticipé est prélevé de l'avoir vieillesse. Le virement est toujours effectué à la fin du mois et au plus tôt deux mois après la soumission de la demande de versement anticipé avec tous les documents nécessaires.

Je demande une avance de CHF _____ Date de versement _____

J'ai besoin de cette avance pour
(veuillez cocher les cases correspondantes)

Objet de l'encouragement à la propriété

☐ Achat d'une propriété

☐ Construction d'un immeuble à usage d'habitation

☐ Remboursement d'un prêt hypothécaire

☐ Transformations augmentant ou maintenant la valeur de la propriété

☐ Acquisition de parts sociales d'une coopérative de construction et d'habitation

Forme de propriété

☐ Pleine propriété

☐ Copropriété

☐ Propriété commune

Documents à fournir

☐ Acte d'achat ou de vente certifié par une instance officielle et signé pour les biens immobiliers existants et copie du permis de construire en cas d'achat d'un terrain et d'un projet de construction

☐ Contrat hypothécaire

☐ Domiciliation bancaire du virement, n° de compte et identifiant IBAN, code SWIFT (pour les virements à l'étranger)

☐ Confirmation de la banque sur l'utilisation des fonds

☐ Extrait du registre foncier (Suisse et étranger) ou certificat de propriété du terrain (à l'étranger)

☐ Certificat d'état civil pour les assurés **non** mariés

Lieu, date _____

Signature de l'assuré(e) _____

Signature du conjoint _____

Les assuré(e)s mariés doivent fournir l'accord signé du conjoint par la signature légalisée sur ce document
(authentification officielle de la signature par un notaire ou par l'administration communale)

syngenta

Demande de mise en gage

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

NPA, lieu _____

J'ai l'intention de mettre en gage mon avoir mon avoir vieillesse comme suit:
(Veuillez cocher la case correspondante)

☐ Mise en gage de la prestation de sortie disponible au moment de la mise en gage

☐ Montant mis en gage CHF _____

☐ Mise en gage de la prestation de sortie au moment de la réalisation du gage
(Pour le montant maximal, voir les explications sur la notice – « Combien de capital peut-on investir ? »)

Nom et adresse du créancier gagiste (banque, par exemple)

_____

_____

Documents à fournir

☐ Copie du contrat de mise en gage de la banque

☐ Certificat d'état civil pour les assurés **non** mariés

Lieu, date _____

Signature de l'assuré(e) _____

Signature du conjoint _____
Les assuré(e)s mariés doivent fournir l'accord signé du conjoint par la signature légalisée sur ce document
(authentification officielle de la signature par un notaire ou par l'administration communale)

F WEF + Verpf F 08/2023